

**SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE**  
**CGT, CFDT, CGT-FO, SUD**

**Compte rendu de la réunion**  
**enquêteurs-syndicats / direction du 20 novembre 2008**

-----

**Projet de délocalisation à Metz**

*Nous avons rappelé notre attachement aux enquêtes auprès des ménages réalisées en vis-à-vis. Des tests réalisés par l'Insee démontrent que les enquêtes téléphoniques sont les seules à garantir une qualité suffisante pour une information sociale de qualité.*

La secrétaire générale a répondu sur le fait que l'ensemble de la statistique publique pouvait être touchée par la délocalisation. Mais aussi qu'avec le projet de moyen terme il y aura des évolutions, et le métier d'enquêteur sera concerné.

**Dispositif d'aide à la reconversion à certains enquêteurs**

*La direction n'a toujours pas fourni de document montrant une avancée du dossier. Elle annonce que seulement 20 enquêteurs seront concernés par la perte totale de travail.*

*Selon nous, le fait de ne pas annoncer un plan financé, est préjudiciable aux enquêteurs : en effet, connaissant leur situation, ils vont chercher à se débrouiller par eux-mêmes sans savoir le dispositif prévu. Nous demandons à nouveau que la direction se mette en contact avec le ministère afin qu'un dispositif d'aide soit mis en place : lors des restructurations qui ont eu lieu dernièrement (impôts, Trésor etc.) des dispositifs spécifiques existent. Or les enquêteurs de par leur statut n'ont aucun droit à la formation : l'Insee doit pallier à cela en proposant, dans le cadre de la refonte des échantillons, un dispositif particulier. Il doit aussi proposer des solutions pour les enquêtrices ou enquêteurs proche de la retraite pour lesquels aucun dispositif de formation ne pourra être proposé.*

*Nous insistons à nouveau sur l'entame rapide de ce dossier maintenant : un dossier semblable, engagé il y a plus de 18 mois, concernant les informaticiens de l'Insee n'est toujours pas signé ! Les délais sont longs!*

La direction déclare qu'effectivement il faut maintenant s'atteler à ce projet.

*Nous demandons des informations chiffrées concernant le nombre de nouveaux enquêteurs embauchés, et le nombre d'enquêteurs quittant le réseau au tout début de leur travail pour l'Insee (l'investissement de départ rend la rentabilité des enquêtes aléatoire au début !). Nous demandons par ailleurs que la formation initiale des enquêteurs tienne compte de la difficulté croissante de certaines enquêtes avec questionnements difficiles.*

**Étude sur un passage aux frais réels**

*Un document a été fourni (voir pièce jointe) mais qui n'est assorti ni de projet d'engagement, ni de données chiffrées ce qui est indispensable pour pouvoir avoir une idée de la situation. Nous formulons plusieurs revendications et remarques :*

*-Sans ce chiffrage, comparant les montants des salaires au 60/40 et ce qu'ils seraient au réel, selon le fait qu'un enquêteurs fait beaucoup de kilomètres ou pas,, impossible de savoir si l'augmentation des tarifs de collecte, moyenne, sera suffisante pour tous et toutes.*

La direction donne rendez-vous le 29 janvier avec un dossier plus étayé.

*-De plus nous souhaitons, contrairement à ce qui est proposé, que les deux systèmes cohabitent pendant un temps à déterminer (2 ou 3 ans) afin que les enquêtrices et enquêteurs qui partiront sous peu à la retraite et qui n'y gagneront rien en passant aux frais réels en si peu de temps, puissent rester au 60/40. C'était l'engagement initial du ministère lors du mouvement des enquêtrices prix.*

La direction prétend qu'il serait trop coûteux et très difficile au point de vue informatique de maintenir les deux systèmes.

*Nous réaffirmons que le maintien pour certains enquêteurs du 60/40 permettra des économies à l'Insee, que la simplification de la paie devrait être possible avec des "passerelles" entre Saige et le système de paie Insee (qui de plus va bientôt se transformer pour un système harmonisé au niveau ministériel). Cette éventualité n'ayant pas été envisagée par la direction, nous demandons à pouvoir l'étudier au point de vue technique.*

*-Contrairement à ce qui est dit dans le document préparatoire, il est possible de maintenir un système dérogatoire par rapport à l'alignement sur les frais "fonctionnaires" (c'est à dire un système moins favorable : au-delà de 10 000 km le km n'est remboursé que de 0,18€. Actuellement environ 150 enquêteurs sont dans ce cas). Rien n'interdit qu'un statut spécifique de vacataire ajoute la condition de dire que le km est remboursé tant de dixièmes de centimes en plus des frais "fonctionnaires". Le système du ministère de l'Equipeement, décrit en séance, avec une enquête régionale le montre bien. Dans tous les cas, il est inimaginable d'envisager un seul système pour les vacataires ( la majorité des enquêteurs) et pour les 86-83(qui sont donc contractuels : les ex CDI, qui ont eu leur contrat jusqu'au début des années 90).*

*En tout état de cause le contrôle n'aurait pas à être plus important : actuellement celui sur les autres non-titulaires de l'Insee n'est pas plus important que celui qu'ont les enquêteurs.*

Malgré la lenteur de la gestion de ce dossier la direction a maintenu son engagement de passer aux frais réels.

Nous demandons qu'un minimum de scénarios soient étudiés : enquêteurs qui ont beaucoup / pas beaucoup de frais, beaucoup / pas beaucoup d'enquêtes, proche de la retraite / pas proche de la retraite. Il sera toutefois difficile de faire une étude sur les conséquences fiscales sur le passage (cela nécessite la connaissance de la situation du ménage).

## **Protection sociale / perte de trimestres validés dans les précédentes années**

*Ce problème a été révélé pendant le mouvement des enquêtrices prix : bien qu'ayant toujours la même tournée, plusieurs sont passées de 4 à 3 ou de 3 à 2 trimestres validés par an. Cela est dû au fait que les enquêteurs ne sont augmentés que comme les fonctionnaires, et donc très largement en dessous de l'inflation ces dernières années. La conversion en équivalent d'heures "SMIC" a donc été défavorable pour la protection sociale. Nous avons demandé d'étudier le rachat de ces trimestres par la direction et au minimum une indexation permettant d'atténuer les effets de ce système.*

La direction a étudié le rachat de trimestre : il n'est possible que par les salariés eux-mêmes, et assez coûteux : de 2 700 à 4 500€ par trimestre! La direction ne souhaite pas se lancer dans ce dispositif.

**Cependant elle propose l'indexation du TMRE (le multiplicateur qui permet le calcul du barème et donc du tarif des enquêtes) sur le plus haut entre l'évolution du SMIC et de l'inflation. L'examen de cette indexation aura lieu chaque année au printemps (anniversaire du mouvement prix).**

**C'est une décision très importante ! directement issue du mouvement des enquêtrices prix du printemps, qui avaient déjà obtenu cette mesure pour les relevés de prix, elle est désormais étendue aux enquêtes ménages. La direction de l'Insee a donc reconnu l'impossibilité de maintenir un système faisant perdre autant de droits, on ne peut que s'en féliciter!**

## **Congés payés / congés maladie - information sur le décret 86-83**

*La direction a enfin produit une explication sur ce sujet (voir pièce jointe)*

### **Congés payés**

*L'argumentation de la direction de l'Insee enfin explicité, il révèle des failles! En effet, si la décision du Conseil d'État mise en avant par la direction de l'Insee, datant de 1978, révèle que le droit n'oblige pas à payer aux vacataires l'indemnité de congés payés. Mais a contrario rien n'interdit que des clauses particulières soient ajoutées à statut le prévoit (qui reste à construire !).*

*De plus, ceci concerne les vacataires, mais pour les 86-83, cette indemnité doit être précisée sur le bulletin de salaire!*

La direction va donc réétudier le dossier.

### **Congés maladie pour les 86-83 et informations sur le décret.**

Des défaillances de prise en charge sont mises en évidences par plusieurs cas particuliers évoqués en séance : pas de prise en charge par l'Insee du salaire, pas de calcul sur le salaire des 12 dernier mois mais sur le "salaire à venir" !! De plus le complément de l'Insee est très modeste (10 %), et parfois il n'a pas été versé : pourquoi ? De toute évidence ce dossier n'est pas bien connu par l'administration!

## Forfait implicite

La direction a fourni la note de création de ce forfait, qui cependant ne précise pas le détail du calcul, mais qui fait simplement référence au "barème personnel" et au "barème de référence". Or avant les changements de 1997, il n'y avait pas de "barème personnel" vu que le paiement n'était pas harmonisé (paiement à la tournée, au point de vente...). En fait, ce nouveau système a été pénalisant pour quasiment toutes les enquêtrices. La direction a mis en place une "différentielle" permettant qu'il n'y "ait pas de perte de salaire". En fait, le salaire a été bloqué pendant 10 ans, ce qui a causé une perte de pouvoir d'achat considérable. Actuellement 24 enquêtrices ont toujours ce forfait. La direction annonce l'intégration de ce forfait dans le salaire pour toutes les enquêtrices.

## Semaines blanches

La semaine 1 de 2009 pour les prix commence le...29 décembre ! Et il est quasi impossible de faire des relevés les 30 et 31 décembre...puis le 2 janvier. Nous demandons le report sur la semaine 2 de relevés de cette semaine.

La direction a déclaré être d'accord. En fait, après étude du sujet avec les responsables prix cela n'a pas été le cas. Une note devrait être faite rapidement.

De plus, la semaine blanche pour les enquêteurs ménages n'est pas contrainte par les relevés de prix, donc rien n'oblige à la laisser du lundi au lundi, nous proposons donc que la semaine blanche des enquêteurs ménages soit du 25 décembre au 1<sup>er</sup> janvier.

La direction semble OK.

## Ircantec

Une nouvelle réforme de l'Ircantec est à nouveau entamée par le gouvernement, cela signifiera une perte de points et de leur montant importante. Nous demandons que les informations faites par l'Ircantec soient proposées aux enquêteurs, comme elles le sont aux autres non-titulaires de l'Insee (y compris les présentations au niveau des départements), et que ce temps et les frais soient remboursés aux enquêteurs.

La direction dit OK.

## Charte d'utilisation de l'application DEM / PRIX

Ce dossier n'a pas pu être étudié faute de temps.

## Points divers

- L'enquête TeO a pris beaucoup de retard, notamment à cause du début lors du ramadan. La direction va reconsidérer la rédaction des avenants ambigus concernant la vague et l'échantillon. De plus, une rallonge sera possible (2 ou 3 semaines selon les cas) afin que tous les enquêteurs puissent terminer leurs FA de la vague 2 sur janvier.
- L'attestations de travail a été supprimée : nous demandons qu'elle soit rétablie, soit lors du départ d'un enquêteur du réseau, et après toutes les semaines blanches. Nous demandons par ailleurs que le certificat pour le chômage ne fasse pas mention des durées de contrat : certaines ANPE interprètent cela comme une période complètement travaillée!!! il faut simplement laisser les heures, qui sont ensuite converties par l'ANPE ou les Assedics en jours.
- Nous demandons que les relevés de décision consécutifs à cette réunion soient envoyés par les DEM à tous les enquêteurs.
- Progression des enquêtes où l'Insee impose des quotas d'avancement dans les enquêtes (60% doit être fait la première semaine par exemple) : ce sujet a à nouveau été abordé. La direction convient qu'il faut utiliser les indicateurs d'avancement intelligemment! Comme ce n'est déjà pas vraiment le cas pour les indicateurs s'appliquant aux agents des bureaux, nous devons rester vigilants.

Prochaine réunion : jeudi 29 janvier 2009

Paris, le 28 novembre 2008